

28
des vœux du conseil général de ce point de vue, sur lequel on a vu
l'Evêque, ~~convenir~~
M. de l'Evêq. au évêché de l'intérieur. — Depuis la jour le Préfet lui
a écrit un long la lettre de l'Evêché puis en extrait de cette lettre. — On a surpris
la religion de l'Evêché en lui. Disant que les avis d'avis étaient relatifs au logement
de l'Evêq. — Si l'Evêq. n'a pas encore les projets de l'Evêq. du conseil
l'Evêq. de l'Evêché dans son Evêché en attendant des circonstances plus favorables

enfin après 14 jours de silence sur la lettre que vous
aviez invitée au le préfet de finistère à me communiquer,
il s'est borné à m'en donner un extrait raisoné.
il me dit, que votre excellence lui observe, que
les vœux ~~sont~~ pour le choix d'un édifice sont partagées
entre l'ancien évêché, la maison de l'ancien paysan
en faillite et celle acquise par la mairie place St Coratin
Torrentin, dont on pourrait s'entendre avec elle.

je prends la liberté d'observer à votre excellence,
que jamais les vœux ~~sont~~ le choix de mon logement
n'ont été partagés.
pour vous le prouver, Monseigneur, j'ai
vous rapporté l'extrait du procès verbal
de la ~~séance~~ ^{la session} du conseil général du dpt séance
du ~~12~~ ¹³ juin treize juin 1866.
il faut insérer ici l'article du procès verbal
du dpt.

non, Monseigneur, jamais les vœux n'ont été partagés
entre l'ancien évêché, la maison du payeur en
faillite et la maison appartenant à la
municipalité. m^r le préfet dans des lettres
qu'il m'a écrites, dans ses conversations particulières,
dans ses protestations publiques, s'inscrivait à
l'opinion bien prononcée du Conseil général du
d^{pt} qui regardait l'ancien évêché comme la
seule maison convenable à mon logement.
Je se vous assurer qu'il était en même temps
du vœu de tout le d^{pt} et de la ville de Quimper
en particulier.

mais jamais on n'eût pensé à proposer pour
mon logement définitif, la maison du payeur
en faillite, éloignée de la cathédrale, dans
une position très mal saine, puisqu'elle égout
de la ville la traverse et au bord d'une rivière
que les marées sont reflues, et qui la rendent
très humide. D'ailleurs cette maison n'a point
de jardin, ni écurie ni remise.
un homme de mon état, Monseigneur, ne

peut prendre l'exercice de la promenade, dans les
promenades publiques. un jardin est absolument
nécessaire à l'habitation d'un évêque. la loi l'accorde
aux évêques et deservans nous ne pouvons pas être
traités moins favorablement qu'eux.
Si la mairie a acheté la maison que j'entends
parler à votre excellence, pour l'habiter.
la position qui la rend très convenable pour
une municipalité, puisqu'elle est sur une place
publique où se tiennent tous les marchés, seroit
un inconvénient pour l'habitation d'un évêque,
d'ailleurs elle ne conviendrait pas d'avantage pour
beaucoup d'autres rapports.

au reste, Monseigneur, si sa majesté
juge dans sa sagesse, quelle ne doit pas approuver
le vote du d^{pt} pour l'achat de l'ancien évêché,
je recevrai avec respect sa décision.
mais alors j'ai occupé une chambre dans
mon séminaire et j'attendais que des
circonstances plus heureuses lui permettent
de m'accorder un logement convenable.
mais j'ose le déclarer, à votre excellence,

et je crus le lui avoir bien ~~appris~~, l'on a
cherché à surprendre la Malice en lui
exposant que les vœux sont partagés sur
le ~~savoir~~ ~~des~~ ~~les~~ maison que l'on destine
à mon logement.

Je ne crus pas avoir démerité auprès du
gouvernement par ma conduite et j'ai cherché
dans toutes les circonstances, comme je le ~~fais~~
dans tous les instants de ma vie à lui
prouver mon dévouement

Je prie, votre excellence, d'agréer
l'assurance de mon respect.

+ P. V. évêque de quimper

P. S. j'ai reçu le 7 mai ^{après midi} la lettre de mon le préfet.
Je me proposais de lui répondre pour lui demander
un jour et une heure pour conférer avec lui
sur l'objet de la lettre de votre excellence,
lorsque j'ai appris qu'il étoit parti inopinément
pour passer quelques jours du J. S.